



**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022**

**Nombre de Conseillers : 19**  
**Présents : 11**  
**Votants : 13**

**L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à 18h15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022**

**Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROT, Valentin TELLECHEA, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER.**

**Excusés : Benoît COVILLE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Patricia VIALLE), Patricia VIALLE, Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS.**

**Secrétaire de séance : Christiane URKIA-MARTIN**

**L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :**

**DCM 34-2022 : PRATIQUE SPORTIVE A L'ECOLE : CONVENTION USEP**

**Rapporteure : Mme Jacqueline PEIGNEGUY**

Dans le cadre de sa politique éducative et sportive, la commune propose, aux équipes pédagogiques des écoles élémentaires, d'apporter son soutien à l'USEP eu égard au caractère d'intérêt local de son activité afin de favoriser le partenariat entre les différents acteurs travaillant pour le sport scolaire primaire.

La pratique sportive est le point d'appui qui permet à l'enfant tant de mettre en œuvre ce qu'il a appris d'un module d'apprentissage du temps scolaire que de s'initier à la vie associative, dans le respect des différences, avec d'autres groupes, d'autres écoles, et en se référant à une règle.

L'U.S.E.P., deuxième fédération sportive scolaire de France, est un mouvement fondé sur les valeurs de la Ligue de l'Enseignement : la laïcité, la citoyenneté, la solidarité. Ancrée sur l'école qui est ici lieu d'accueil, lieu central repéré par les familles, articulée au projet d'école, l'U.S.E.P. a pour objectifs :

- rassembler les acteurs éducatifs
- créer les conditions d'une continuité éducative
- réduire les inégalités
- développer la qualité des actions éducatives

Compte tenu de ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : D'ADHERER** à l'association sportive de coordination USEP,

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Madame le Maire à engager toutes les dépenses nécessaires à la bonne pratique de ces activités.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Arbonne, le 05 octobre 2022

Mme la Maire  
Marie José MIALOCQ

